



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





1 4 MAI 2019

au greñe du tribun**ciette** l'entreprise

N° d'entreprise : 0506.778.874

Dénomination

(en entier): KASHFUL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée

Adresse complète du siège :

Rue de l'Ecuyer 19 1000 BRUXELLS

Objet de l'acte: DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/01/2019

Cession des parts, Démission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est reuni en cette date à approuvé à l'unanimité

les points suivants:

Le Président, ouvre ainsi la séance à 15h30.

Décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2

Cession des parts :

Entre Les Associés, La Nouvelle Répartition Du Capital Se Fait De La Manière Suivante :

Monsieur Monsieur Bhuiyan Mohamad Anisur Detient 0 Parts Social Du Capital

Démission:

le 22/01/2019 Monsieur Bhuiyan Mohamad Anisur né le 12/10/1983 à

> COMILLA(BANGLADASH) Domicilié Rue de la Montagne 66 . 1000 BRUXELLES ne détenant plus de parts dans la société à decider de démissionner de son poste de Administrateur . L'assemblée a acceptée sa démission et lui a déchargée de son mandat.

Après quelques échanges le President clotûre la cession à 16h 30.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).